

# Le Bulletin de l'ARTS



## Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé



Bonjour à toutes et à tous,

« Il faut désormais vivre avec le virus » a déclaré récemment le Président de la République. Hélas, en attendant l'arrivée d'un salubre vaccin, nous en sommes tous à nouveau réduits à accomplir ces nécessaires « gestes barrières » qui nous éloignent, à notre corps défendant, un peu plus chaque jour les uns des autres. Soyons vigilants mais maintenons, coûte que coûte le lien social !

On avait espéré pendant l'été que les choses allaient s'arranger mais la liberté un temps retrouvée d'aller et venir, malgré les messages de vigilance, a conduit à certains comportements pour le moins imprudents, qui nous ramènent aujourd'hui à une situation inquiétante s'agissant de la résurgence de l'épidémie.

Je sais combien cette sourde inquiétude pèse, à nouveau, peu ou prou sur nos comportements et nos décisions. Malgré cela nous allons tous ensemble nous efforcer de continuer à vivre le plus normalement possible, sauf si les pouvoirs publics prennent de nouvelles mesures de restrictions.

Ce qui veut dire pour l'ARTS reprendre le cours de nos activités arrêtées ou reportées pour cause de confinement. A ce titre je formule le souhait que vos délégations régionales mettent tout en œuvre pour reprendre contact avec vous et vous proposer, si possible, d'ici la fin de l'année des sorties et des rencontres dans les limites sanitaires existantes.

Au niveau national, le siège est à nouveau opérationnel depuis la fin du confinement et le bureau de l'association tient à nouveau sa permanence le mardi et le jeudi de 14 heures à 17 heures. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone, par mël ou par courrier. Par ailleurs nos réunions institutionnelles annulées de mars et de mai, puis d'octobre, devraient finalement avoir lieu le jeudi 3 décembre, jour où sont convoqués le conseil d'administration et l'assemblée générale de l'association.

A ce propos je vous invite, toutes et tous, malgré le contexte, à vous sentir à nouveau pleinement concernés par ces temps forts de la vie associative. Soit, si vous en avez la possibilité géographique, en venant assister à l'assemblée générale, soit en donnant procuration de vote à vos représentants. Là encore prenez contact avec les responsables de vos délégations régionales ou avec le siège national pour vous renseigner sur ces modalités et vous exprimer en votant sur le devenir de votre association.

C'est d'autant plus important que, je vous le rappelle, cette instance vote les actes essentiels qui impactent les activités que vous proposent l'ARTS, comme le budget, le compte de résultat et élit les membres du conseil d'administration qui vous représentent.

Cette fois l'assemblée générale sera amenée en plus à valider, un document important, le rapport d'AUDIT de l'ARTS qui a fait l'analyse complète de son fonctionnement et fait des propositions d'amélioration pour les prochaines années. Bien sûr vous recevrez en temps utile toute la documentation nécessaire à l'expression de votre vote.

Je compte sur vous pour faire vivre et sentir vivre l'ARTS.

Le Président de l'ARTS  
Gérard Gonzalez

**Aidez-nous à pérenniser l'avenir de notre association en soutenant notre équipe et notre projet de toujours mieux vous servir, en vous acquittant, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de votre cotisation. Merci d'avance.**

# LA PLAQUETTE DE PRÉSENTATION DE L'ARTS

*Association des retraités des ministères du travail et de la santé*



Association régie par la loi de 1901, L'ARTS est constituée d'une Assemblée Générale, organe délibérant et un Conseil d'Administration qui prépare et met en œuvre ses décisions.

L'ARTS accueille tous les personnels des Ministères sociaux, leurs conjoints (administration centrale, services déconcentrés, établissements publics), ainsi que des membres associés.

Membre de la Confédération Nationale des Retraités (C.N.R) affiliée à la Confédération Française des Retraités ([www.retraite-cfr.fr](http://www.retraite-cfr.fr))

Tél : 01-40-56-69-61 e-mail : [arts@sante.gouv.fr](mailto:arts@sante.gouv.fr)

14 avenue DUQUESNE 75350 PARIS 07. Permanence, accueil tous les mardis et jeudis (14h/ 17h) pièce -2012

Président : Gérard Gonzalez

## **NOS OBJECTIFS**

**INFORMER** sur la vie et les droits des Retraités.

**DEVELOPPER** les contacts et les échanges entre les adhérents.

**PARTICIPER** à des activités culturelles et de loisirs.

**ENTRETENIR** un lien de solidarité entre tous ses membres.

**MAINTENIR** entre les retraités et les actifs des ministères sociaux une relation conviviale.

## **NOS ACTIONS**

**ORGANISER** des réunions amicales, des conférences, des visites guidées de musées, de sites historiques ou remarquables (châteaux, quartiers, entreprises agricoles, artisanales ou industrielles), des promenades, randonnées et séjours touristiques en France et à l'étranger.

**EDITER** un bulletin d'information et de liaison adressé à chaque adhérent, qui traite de l'actualité, d'histoire, de social, de santé, de voyages, de la vie des seniors, des activités des délégations...

**SOUTENIR**, en cas de difficultés passagères (financières et sociales) via le fonds d'action sociale de L'ARTS.

## **NOTRE ORGANISATION**

- **Un siège national** : L'ARTS à son siège au Ministère des solidarités et de la santé, 14 avenue Duquesne, 75007 Paris.
- **Des délégations régionales et départementales** : les coordonnées figurent au verso de cette feuille. (les adhérents non rattachés à une délégation relèvent du siège national).

## AQUITAINE-ARTS

Départements :  
24 Dordogne. 33 Gironde 40  
Landes. 47 Lot et Garonne.  
64 Pyrénées Atlantiques.

**Françoise FOURNET**,

Présidente  
25, allée du Brion  
33520 Bruges

**Josée ALUOME**

Trésorière  
9, rue des  
Renardeaux, 33700

Mérignac

[artsaquitaine@gmail.com](mailto:artsaquitaine@gmail.com)

## AUVERGNE-ARTS

Départements :  
03 Allier. 15 Cantal.  
43 Haute-Loire.  
63 Puy de Dôme.

**Christiane FORCE**,

présidente

11 route de Lussat  
63430 Les Martres d'Artière

[force.christiane@orange.fr](mailto:force.christiane@orange.fr)

**Jacques DEVAUX**, trésorier  
11 rue de l'Auditoire, 03140  
Charroux.

## BOURGOGNE- FRANCHE COMTE- ARTS

Départements :  
21 Côte d'Or. 25 Doubs. 39  
Jura. 58 Nièvre. 70 Haute-  
Saône. 71 Saône et Loire. 89  
Yonne. 90 T. de Belfort.

**Christiane PERNET**,

présidente

Résidence Saint Bernard  
Bât. A3, 9 rue des Rotondes  
21 000 Dijon

[christiane.pernet0457@orange.fr](mailto:christiane.pernet0457@orange.fr)

[@orange.fr](mailto:christiane.pernet0457@orange.fr)

**Jacqueline PERWEZ**,

Trésorière, 17 rue du 11  
novembre,  
21000 Dijon

[Jacqueline.perwez@hotmail.com](mailto:Jacqueline.perwez@hotmail.com)

[@hotmail.com](mailto:Jacqueline.perwez@hotmail.com)

## ILE DE FRANCE-ARTS

Départements :  
75 Paris. 77 Seine et marne.  
78 Yvelines. 91 Essonne. 92  
Hauts de seine. 93 Seine  
saint denis. 94 Val de marne.  
95 Val d'Oise.

Responsable : **Nicole BIGENI**

Vice-Présidente ARTS, 4 rue  
chambiges, 75008 Paris

[Nicole.bigeni@sante.gouv.fr](mailto:Nicole.bigeni@sante.gouv.fr)

## LANGUEDOC- ROUSSILLON- ARTS

Départements :  
11 Aude. 30 Gard.  
34 Hérault. 48 Lozère.  
66 Pyrénées-Orientales.

**Daniel COULPIER**, Président

Résidence Le Chaptal, Bât. 4  
6bis, rue de Claret  
34070 – Montpellier

[Daniel11coulpier@orange.fr](mailto:Daniel11coulpier@orange.fr)

**Yvon SAUSSOL**, Trésorier

8, rue des Mûriers  
34090 Montpellier

[Yvon.saussol@free.fr](mailto:Yvon.saussol@free.fr)

## LIMOUSIN-ARTS

Départements :  
19 Corrèze. 23 Creuse.  
87 Haute-Vienne.

DIRECCTE Nouvelle-  
Aquitaine

Site de Limoges

ARTS, BP 13203

2 allée Saint Alexis

87032 Limoges cedex

**Paul ROCHE**, Président

14, rue de Bellevue

Poulouzac

87920 Condat sur Vienne

[Monique.christian@wanadoo.fr](mailto:Monique.christian@wanadoo.fr)

[@wanadoo.fr](mailto:Monique.christian@wanadoo.fr)

**Françoise PETIT**, Trésorière

93. rue Pierre et Marie Curie  
87000 Limoges.

[Fr.petit87@free.fr](mailto:Fr.petit87@free.fr)

## PROVENCE-ALPES- COTE-D-AZUR-ARTS

Départements : 13 Bouches  
du Rhône. 83 Var. 84  
Vaucluse. 04 Alpes Hte Prov.  
05 Hte Alpes. 06 Alpes  
Marit.

**Marie-France GIMEL-**

**HAMZA**, présidente

[Gimel.marie@orange.fr](mailto:Gimel.marie@orange.fr)

**Jean Luc HELARY** Trésorier

[amil.helary@gmail.com](mailto:amil.helary@gmail.com)

Chez Monsieur Helary

67 bd des Alpes

Les Hesperides

Bat B1. 13012 Marseille.

## RHONE-ALPES-ARTS

Départements :  
01 Ain. 26 Drôme.  
42 Loire. 69 Rhône.  
07 Ardèche. 38 Isère.  
73 Savoie. 74 Haute-Savoie.

**Marie VERNEDOUB**

Présidente

[marie.vernedoub@laposte.net](mailto:marie.vernedoub@laposte.net)

60, rue Duguesclin

69006 Lyon

**Marie-Françoise DUJON**,

Trésorière

123, Cours Albert Thomas

69003 LYON

[mf.dujon@orange.fr](mailto:mf.dujon@orange.fr)

## COTISATIONS

Catégories C et D : **8€**

Catégories B : **15€**

Catégories A : **20€**

Catégories A' : **25€**

Membres associés : **25€**

Règlements des cotisations :

1<sup>er</sup> trimestre de l'année en  
cours au Trésorier de la  
délégation de rattachement  
des adhérents ou au  
président de l'ARTS pour les  
autres adhérents. Les  
règlements supérieurs au  
tarif et les dons sont  
accueillis avec  
reconnaissance.

## LES COMPORTEMENTS DES RETRAITÉS : UNE ÉTUDE DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Après avoir étudié le partage du revenu entre consommation et épargne, et l'évolution des revenus à la retraite, le CORRE s'est intéressé aux comportements des retraités.

### • Comment varie le niveau de vie lors du passage à la retraite ?

Les taux de remplacement nets qui sont d'environ 75%, font - pour les personnes en emploi à la retraite - baisser leur niveau de vie lors du passage à la retraite. A l'inverse, pour les personnes sans emploi, leur niveau de vie augmente alors souvent. Il baisse pour les 60% les plus aisés, et augmente pour les 40% les plus modestes. Sur l'ensemble des nouveaux retraités, il ne baisse que de 8%.

### • Comment les retraités occupent-ils le temps libéré par la cessation d'activité professionnelle ?

Le temps libéré (4h par jour en moyenne) se répartit entre besoins physiologiques (+1h) et loisirs (+2h40). Le temps voué aux tâches domestiques, y compris bricolage et jardinage, augmente. Seules 2 % des journées des retraités sont dites « actives », tournées vers le travail, l'associatif ou l'aide à l'entourage.

### • Comment les loisirs évoluent-ils à la retraite ?

Les loisirs à domicile augmentent le plus (+2h), c'est là la quasi-totalité du temps de loisirs, soit plus de 5 heures par jour et plus avec l'âge. La télévision, regardée par 90% des retraités pendant 3h30 en moyenne, reste le loisir principal. Les temps moyens de sociabilité et loisirs à l'extérieur sont très proches entre actifs et seniors (1h30 environ).

### • Quelles différences selon le genre et le niveau de vie ?

Les hommes dégagent en moyenne 1h30 de temps de plus que les femmes pour les loisirs et le bricolage-jardinage. Ils consacrent plus de temps aux tâches ménagères que durant leur vie active, mais l'inégalité perdure : les femmes y passent toujours deux fois plus de temps. Les plus aisés ont plus de journées « actives » (activités à l'extérieur,...) que les plus modestes.

### • La retraite favorise-t-elle l'engagement civique et associatif ?

Adhésion à une association et bénévolat ne semblent pas plus fréquents chez les retraités que parmi les plus jeunes, mais certains retraités y consacrent plus de temps. La retraite favorise l'engagement associatif, surtout chez les diplômés et

ceux qui ont travaillé tard. Les seniors sont aussi surreprésentés parmi les élus locaux.

### • Peut-on chiffrer l'apport économique des activités des retraités pour autrui ?

Certaines activités des retraités, sont socialement utiles : bénévolat, garde des petits-enfants, travaux pour les enfants,... En 2010, c'est en moyenne 110 heures par an, chiffrés à 1 % du PIB, mais ça ne prend pas en compte les soins à une personne âgée avec qui l'on cohabite.

### • Peut-on évaluer le rôle des retraités en tant qu'aidants familiaux ?

La moitié des 3,9 millions d'aidants familiaux s'occupant d'un senior fragile ou en perte d'autonomie vivant à domicile, sont des retraités. Environ 1,5 million d'aidants familiaux cohabitent avec le senior aidé : avant tout des conjoints ou des enfants (dont un quart a plus de 60 ans). Environ un million de retraités aident quotidiennement une personne âgée avec qui ils cohabitent.

### • La retraite rend-elle heureux ?

La satisfaction dans la vie semble augmenter à la perspective du départ à la retraite, et se stabiliser après. Surtout pour ceux qui sont alors au chômage. La retraite n'efface pas les différences sociales : les plus satisfaits avant (CSP supérieures et les plus diplômés) le restent après. En revanche, l'état de santé perçu s'améliore à la retraite pour tous, surtout pour les ouvriers, employés et indépendants.

### • Quels sont les effets du passage à la retraite sur la vie de couple ?

Si le nombre de divorce chez les seniors a beaucoup progressé, le passage à la retraite ne semble pas accroître le risque de divorce.

### • Quelle est l'opinion des retraités face à l'avenir ?

En général, les retraités se disent moins optimistes vis-à-vis de l'avenir que le reste de la population, et l'optimisme décroît avec les années. Ils sont pessimistes sur leur situation financière future, alors que leurs revenus sont supposés être plus stables que ceux des actifs.

AC d'après le CORRE Séance 9/07/ 2020  
« Passage à la retraite et comportements des retraités »

## 5,3% DES JEUNES EN SITUATION D'ILLETTRISME

Une Journée défense et citoyenneté a été mise en place en 2019. Les jeunes y reçoivent des enseignements sur le civisme, le don de sang, d'organes, la sécurité routière, la prévention des conduites à risque pour la santé, l'égalité femmes/ hommes, et la lutte contre les violences au sein du couple. Ils y sont aussi soumis à des tests sur les apprentissages fondamentaux de la langue française. Le ministère de l'éducation nationale a publié un bilan : parmi 496 000 jeunes, on identifie seulement 77% de lecteurs efficaces ; les autres sont, soit illettrés pour 5%

(déchiffrent difficilement), lecteurs aux acquis fragiles (ont du mal à comprendre ce qu'ils lisent) et 11% lecteurs médiocres. Il s'agit souvent de jeunes de faible niveau scolaire, n'ayant pas dépassé le collège, parfois aussi ayant suivi un cursus général ou technologique, 13,7% de garçons pour 10,1% de filles, vivant en outre-mer (surtout Mayotte et Guyane). En métropole, leur nombre est élevé dans le nord (Aisne, Somme, Oise) ou sur le pourtour de l'Île-de-France.

D'après Vie publique 2 07 20



Les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes revêtent des formes multiples.

D'abord, elles sont la conséquence des différences de volume de travail : les femmes sont bien plus souvent à temps partiel que les hommes. Cette inégalité-là est le principal facteur

d'écart de revenu chez les plus jeunes, les moins diplômées et les mères d'enfants en bas âge.

Mais il y a aussi des inégalités de salaire pour un même volume de travail ; celles-là s'accroissent au long de la carrière. A l'origine, le fait que femmes et hommes n'exercent pas dans les mêmes secteurs et n'ont pas les mêmes emplois.

Les écarts de salaire entre sexes pour un même volume de travail se réduisent depuis quarante ans : moins un quart sur les 20 dernières années. Les écarts de volume de travail se réduisent moins vite.

Enfin, les femmes accèdent moins aux emplois les mieux rémunérés, et c'est là que la grande part de l'écart. Cet accès différencié aux emplois mieux rémunérés est spécialement fort

chez les salariées mères de famille. Résultat : les écarts de salaire entre les pères et les mères sont bien plus importants qu'entre les femmes et les hommes sans enfant.

**Écarts de salaire réduits dans le public mais ...accès aux hautes rémunérations aussi inégalitaire**

Les inégalités de salaire entre les femmes et les hommes qui exercent à temps plein sont moins élevées dans la fonction publique que dans le privé : 12% contre près de 17% en 2017. Les inégalités de revenu salarial sont encore plus faibles, car les écarts de volume de travail entre femmes et hommes sont moins forts que dans le privé. Le revenu salarial des femmes est ainsi inférieur de 16,4% à celui des hommes pour les personnes travaillant dans la fonction publique, contre 27,2% pour les salariés travaillant dans le privé.

Mais si les inégalités de salaire sont moins élevées dans la fonction publique que dans le secteur privé, elles s'y réduisent en revanche moins vite : de 1995 à 2017, la baisse n'a été que de 1,3 point, contre 4,7 points dans le privé.

En outre, en 2017, pour ce qui est de l'accès aux 20% d'emplois les mieux rémunérés, il est tout aussi inégalitaire dans le public que dans le privé.

AC d'après Insee Première N° 1803 Juin 2020

## EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES ET PERFORMANCE DES ENTREPRISES

5,7 millions de personnes ont un handicap, soit 14 % de la population en âge de travailler ; la moitié bénéficie d'une reconnaissance administrative du handicap. Leur insertion sur le marché du travail reste difficile avec un taux de chômage presque double.



Des aides financières sont versées aux employeurs pour compenser les niveaux de formation et productivité parfois moindres des personnes handicapées, et les coûts d'aménagement des postes. Mais l'instrument principal est réglementaire : depuis 1987, les établissements du secteur privé de 20 salariés ou plus sont soumis à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), pour 6 % de leur effectif. Pour y faire face, plusieurs options : embauche directe, indirecte (sous-traitance, intérim), accueil pour formation, accord collectif d'insertion des personnes handicapées ou contribution financière de type pénalité libératoire. En 2016,

19 % seulement des entreprises visées avaient une proportion d'emploi handicapé –direct ou indirect supérieure ou égale au taux légal.

Une analyse menée de 2012 à 2016 (et qui n'intègre donc pas la loi de 2018 appliquée en 2020) montre que si l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale fournissent de efforts de recrutement direct, ça n'est pas le cas du secteur information et communication.

Mais quel est l'impact des efforts consentis par les entreprises sur leur performance économique ? L'étude montre que l'effort pour embaucher des travailleurs handicapés ne pénalise pas la performance économique et financière des entreprises.

Un message positif, qui va à l'encontre des stéréotypes qui touchent les personnes handicapées, et de quoi encourager les entreprises à poursuivre l'inclusion de ces personnes dans l'activité économique. Ces résultats pourraient justifier d'encourager encore l'emploi direct, comme le prévoit justement la loi de 2018, qu'il restera à évaluer dans quelques années.

D'après France Stratégie note d'analyse Mai 2020 n°90

# La crise du Coronavirus... pas finie hélas ...

## EN MARS-AVRIL 2020, DEUX FOIS PLUS DE DÉCÈS DE PERSONNES NÉES A L'ÉTRANGER QUE DE PERSONNES NÉES EN FRANCE

Pendant la crise sanitaire liée à la Covid-19, le nombre de décès a fortement augmenté en France, avec des différences marquées selon le pays de naissance des personnes décédées. Toutes causes confondues, les décès en mars et avril 2020 de personnes nées à l'étranger ont augmenté de 48 % par rapport à la même période en 2019, contre + 22 % pour les décès de personnes nées en France. La hausse a été la plus forte pour les personnes nées en Afrique (+ 54 % pour les décès de personnes nées au Maghreb, + 114 % pour celles nées dans un autre pays d'Afrique) ou en Asie (+ 91 %).

Le pic des décès a été atteint fin mars-début avril, au même moment quel que soit le pays d'origine des personnes décédées.

Pour toutes les origines, la hausse des décès a été plus forte pour les personnes âgées. Mais les décès ont aussi nettement augmenté avant 65 ans pour les personnes nées à l'étranger. En Île-de-France et dans le Grand Est, régions particulièrement touchées, la hausse des décès a été très marquée, aussi bien pour les personnes nées en France que pour celles nées à l'étranger. Les raisons ? Diverses : la vie dans des banlieues défavorisées au point de vue des conditions de logement, les situations sanitaires, l'emploi professionnel dans les services excluant la possibilité du télétravail, le recours donc obligé aux transports publics,...

*D'après Insee Focus No 198 Paru le : 07/07/2020*

## COMMENT L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE A-T-ELLE FAIT FACE A LA CRISE SANITAIRE ...



Les difficultés liées à la crise n'ont bien sûr pas épargné l'aide sociale à l'enfance (ASE), mais elle est parvenue à assurer ses missions durant le confinement.

D'après la Drees, la

COVID-19 a touché 3,5% des personnels de l'aide sociale à l'enfance. Malgré la baisse des effectifs engendrée, quatre services d'action éducative sur cinq déclarent avoir maintenu les visites à domicile.

Dans de nombreux établissements, les jeunes ont changé de lieu de résidence pendant le confinement : certains sont retournés dans leur famille, d'autres, au contraire, ont dû en être éloignés.

98% des établissements qui accueillent des enfants protégés disent avoir réussi à maintenir le suivi et le soutien scolaire au moins pour une partie des jeunes scolarisés. Cependant, ce suivi n'était le plus souvent que partiel et 10% seulement des établissements ont pu poursuivre les visites à domicile pour l'ensemble de ces enfants. En outre, la continuité des suivis et des soins médico-psychologiques a été interrompue dans un quart des établissements de l'ASE.

C'est au plan sanitaire que le problème majeur a été rencontré, et l'insuffisance de masques a parfois soulevé des difficultés pour le respect des gestes barrières. 3 établissements sur 5 ont déclaré ne pas en avoir disposé du tout pour les enfants non atteints par le COVID-19. Sept structures sur dix où des enfants ont été contaminés n'avaient pas de masques pour tous les jeunes.

Pour ce qui concerne le port du masque par les personnels, on n'a pu que relever de fortes disparités entre les établissements. Si dans la moitié des établissements, l'ensemble du personnel en était équipé, un quart d'entre eux (hors lieux de vie) ne disposait pas de masque pour le personnel et pour les bénévoles en contact avec des enfants.

Par rapport à la situation d'avant confinement, les effectifs chargés de l'accueil des enfants ont baissé dans 2 établissements sur 3 et dans la moitié des services d'action éducative, en raison notamment de l'impératif de garde d'enfant des personnels.

Un facteur de crainte est apparu : les retours de fugues des jeunes n'ayant manifestement pas respecté les règles de confinement.

L'étude souligne l'implication des personnels présents qui n'ont quasiment pas utilisé le droit de retrait. De surcroît, ils ont effectué en moyenne plus d'heures qu'avant le confinement.

*D'après Vie-publique.fr n°449*

## En juin 2020, 73 % de nuitées en moins dans les hôtels qu'en 2019 en France métropolitaine

Les nuitées effectuées dans les hôtels ont baissé de 73 % en juin 2020 par rapport à juin 2019. Après un début d'année dynamique ce fut la fermeture d'un grand nombre d'hôtels pendant le confinement. Les plus touchés : les hôtels d'Île-de-France et les hôtels de haute gamme.

*D'après Insee Focus No 201 Paru le : 31/08/2020*



Afin d'appréhender l'impact de la crise sur les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), la Dares a réalisé du 22 avril au 4 mai une enquête flash auprès de ces structures.

Pendant le confinement, près d'une structure sur trois a fermé et près d'un salarié en insertion sur cinq a vu son contrat prendre fin. 70 % des structures dont les effectifs ont baissé déclarent avoir eu recours au non-renouvellement de contrats, plus rarement à une annulation ou un report d'embauches, exceptionnellement à la rupture de contrat. Près de 9 sur 10 structures déclarent avoir eu recours au chômage partiel. Toutes les activités sont en forte diminution, en particulier dans les services à la personne, mais des activités nouvelles parfois liées à l'urgence sanitaire (fabrication de masques), sont développées dans 7 % des structures.

**Le numérique n'est à même que très peu de contrecarrer les effets de la crise.** Le télétravail est peu répandu dans ce milieu : 78 % des SIAE n'avait aucun de leurs salariés en insertion en télétravail, leur public étant souvent éloigné de l'emploi, possédant peu de compétences et/ou d'équipements numériques, et leurs emplois nécessitant le présentiel.

En réponse à la crise, la moitié des structures ont toutefois mis en place des formations ou informations sur les outils d'actualisation des droits sociaux, et très souvent des adaptations de l'accompagnement social et professionnel.

**La majorité des structures anticipe des difficultés pour la reprise mais prévoit des solutions :** accentuer les efforts de démarchage commercial, solliciter des subventions supplémentaires, rechercher de nouvelles activités, surtout dans les secteurs services à la personne et à la collectivité, agriculture et espaces verts, et commerce.

15 % des structures déclarent des besoins de trésorerie et des difficultés, mais seules 2 % craignent de devoir se mettre en cessation de paiement avant la fin de l'année.

**Pour la reprise les difficultés à prévoir sont pour 86 % logistiques ou organisationnelles** (respect de la distanciation, approvisionnement en équipements sanitaires...) et pour 51 % une disponibilité limitée de leurs salariés. Les problèmes de débouchés ou d'approvisionnement viennent ensuite. Certaines structures craignent aussi d'avoir à faire face à des problèmes humains : démobilisation, stress, ou autres problèmes psychologiques, d'abord pour leurs salariés en insertion, mais aussi pour les encadrants.

Source : Dares, enquête flash Covid-19 IAE, mai 2020.

## LE CONFINEMENT AMPLIFIE L'ASPIRATION A RALENTIR SON RYTHME DE VIE

Le CREDOC a effectué - à partir des messages postés sur Twitter et d'enquêtes réalisées en avril et mai 2020 - une étude sur l'incidence sur le moral des français de la pandémie du covid-19 et du confinement. Le constat est celui d'une certaine ambivalence.

Une large partie de la population a montré un mal-être, une « peur de craquer », et une grande anxiété par rapport à la maladie et aux conséquences du confinement, avec parfois une fragilisation de l'équilibre psychique. Cela s'est accompagné de critiques et de tensions envers les autorités quant à l'absence de masques par exemple.

Mais en parallèle, on a vu des élans de reconnaissance envers certaines professions - soignantes bien sûr, mais pas seulement -, des initiatives d'entraide, et peu à peu, des envies de tirer parti de la situation pour faire une pause dans la vie personnelle, prendre du temps pour soi et les proches. Avec la parenthèse du confinement montait une aspiration à ralentir le rythme de nos vies.

Une surprise peut-être ? Le fait que les restrictions des libertés - dans une société qui met pourtant tellement celles-ci en avant - n'ont en fait pas été si mal vécues par une part élevée du corps social.

Par ailleurs, le coronavirus n'a pas affecté l'humeur générale sur Twitter : on a continué à y aborder les sujets habituels.



Important : en janvier 2020, 64% des personnes interrogées se déclaraient heureuses, et 62% encore dans l'enquête réalisée fin avril 2020. Le coronavirus, et le confinement ne semblent donc pas alors avoir vraiment entamé l'humeur générale. Ne pas en déduire toutefois que l'opinion est indifférente à la situation : plusieurs enquêtes (Crédoc, INSEE, instituts de sondages) montrent que les français anticipent

des difficultés pour le pays, leur entreprise, parfois pour eux-mêmes. Ils craignent que le chômage augmente (peut-être pour des années) et que leur niveau de vie diminue.

Il sera intéressant de suivre ce genre d'indication au fil du temps et des éventuelles rechutes....

D'après CREDOC Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de Vie Note de synthèse.

Mai 2020 - n°30

## DES RECOMMANDATIONS DU HAUT COMITÉ POUR LE CLIMAT<sup>1</sup> POUR LA RELANCE

Le Haut conseil pour le climat publie son 2<sup>ème</sup> rapport Neutralité carbone 2020 « Redresser le cap, relancer la transition ». Il y fait le point sur les émissions de gaz à effet de serre en France, et sur la politique climatique. Il pointe d'abord des progrès dans la gouvernance, des annonces, mais déplore ensuite l'absence d'avancée structurelle quant au rythme de baisse des émissions.



Il relève l'insuffisance de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour respecter les budgets carbone futurs. Ces émissions ont diminué de 0,9% en 2019, comme les années précédentes, ce qui prépare mal aux -3% fixés pour 2025. Les grands secteurs émetteurs, transport (30%), agriculture, bâtiment et industrie, « ont tous raté le premier budget carbone » (2015-2018). La baisse des émissions relevée lors du confinement est marginale.

Le Haut Comité formule ensuite des recommandations pour la définition d'un plan de reprise post-crise compatible avec les objectifs de transition bas-carbone affichés par le gouvernement. Pour lui, ce plan doit anticiper les mutations inéluctables de l'économie face au changement climatique, et pour cela une condition : refuser toute mesure qui serait encore favorable aux secteurs carbonés.

Quelles sont les mesures de sortie de crise compatibles avec les objectifs climat ?

- la rénovation énergétique des bâtiments,
- investir dans les transports publics et les infrastructures de mobilité douce,
- développer l'efficacité énergétique et la Recherche et Développement dans l'industrie,
- augmenter le stockage de carbone dans les sols et développer des protéines végétales,
- déployer des énergies renouvelables.

Le Haut Comité regrette que bénéficiant d'aides économiques importantes, les entreprises ne soient pas impliquées en retour par des mesures plus contraignantes.

Il souligne le rôle d'impulsion qui doit revenir aux régions, la coordination nécessaire des acteurs, et le fait que climat doit devenir un cadre de référence de l'action publique.

La « transition juste » est un enjeu central : elle touche aux questions de vulnérabilité, d'emploi, de bien-être, qui peuvent être un frein au lancement de politiques climatiques. Elle conditionne la reprise du débat nécessaire sur la tarification du carbone. Se référant à la Convention citoyenne pour le climat, le HCC estime qu'elle a démontré que des personnes d'horizons différents peuvent percevoir l'urgence climatique et converger sur des propositions utiles pour le climat et la justice sociale. Celles-ci restent à valoriser, mais l'État reste le garant des politiques publiques, de leur équité, et de l'atteinte des objectifs climatiques.

*D'après le communiqué de presse 8 juillet 2020  
[www.hautconseilclimat.fr](http://www.hautconseilclimat.fr)*

*<sup>1</sup> Le Haut conseil pour le climat est chargé d'apporter des avis et des recommandations neutres, pour accompagner la France dans la transition bas-carbone.*

## UNE BONNE NOUVELLE ? LE JOUR DU DÉPASSEMENT A RECULÉ !

Pour la première fois depuis une quarantaine d'années, le jour du dépassement, c'est à dire le jour où la demande liée à l'activité humaine excède ce que la Terre peut produire en une année, a reculé : du 29 juillet en 2019, il est passé au 22 Aout cette année. Un rappel : en 1970 il était estimé au 29 Décembre.

L'explication : les effets du confinement bien sûr et de tout le ralentissement des activités qu'il a entraîné...

Mais les spécialistes tiennent à calmer l'enthousiasme : d'abord, un événement aussi exceptionnel, ne saurait être renouvelé volontairement, et il est largement à craindre que tous les efforts soient maintenant activés pour rattraper le retard au nom de la croissance. Et à la fin de l'année, nous aurons tout de même consommé 1,6 fois les ressources offertes par la Terre...





**148 000 britanniques vivent en France, surtout dans l'ouest.** Leurs arrivées ont été particulièrement importantes entre 1990 et 2006, ou leur nombre a doublé. 53 000 d'entre eux sont retraités. Ils vivent majoritairement en couple, sans enfant, dans des territoires peu peuplés de l'ouest (Charente, Dordogne ou Haute-Vienne). 55 000 Britanniques sont en emploi et habitent dans les grandes villes offrant des emplois qualifiés. Par ailleurs, les résidents du Royaume-Uni choisissent aussi la France comme destination touristique. Ils y possèdent 86 000 résidences secondaires.

*Insee Première No 1809 Paru le : 16/07/2020*

**Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales.** 7,3 % ont subi des violences physiques et/

ou sexuelles, autant ont été exposées à des menaces, et 15,4 % à des injures. Cet écart entre les personnes handicapées et le reste de la population est plus important parmi les femmes.

Les victimes en situation de handicap sont deux fois plus souvent agressées chez elles ou près de leur domicile et connaissent plus fréquemment leur agresseur. D'après les données des forces de sécurité, près de la moitié des personnes en situation de handicap qui portent plainte le font pour des faits de violence physique ou sexuelle.

Enfin, le sentiment d'insécurité dans le quartier ou au domicile est plus fortement ressenti par les personnes handicapées, qu'elles aient ou non subi une infraction.

*Études et Résultats, n°1156, Drees, juillet.*

**L'action de l'Union européenne en faveur des pollinisateurs sauvages n'a que peu d'effets,** d'après la Cour des comptes européenne qui indique dans un rapport récent : « les mesures prises par l'UE n'ont pas permis d'assurer la protection des pollinisateurs sauvages. La stratégie en matière de biodiversité à l'horizon 2020 est largement inefficace pour ce qui est d'empêcher leur déclin. En outre, les grandes politiques de l'UE, notamment la politique agricole commune, ne comprennent pas d'exigences spécifiques relatives à la protection des pollinisateurs sauvages. Enfin, la législation de l'UE en matière de pesticides constitue une menace majeure pour la survie de ces espèces. »

Elle rappelle que ces pollinisateurs contribuent à augmenter la quantité et la qualité de la nourriture. Ils sont en déclin depuis plusieurs décennies, surtout du fait de l'agriculture intensive et des pesticides utilisés. A signaler que des États membres utilisent encore des pesticides responsables de la disparition massive d'abeilles mellifères. De 2013 à 2019, 206 autorisations d'urgence ont été données pour des néonicotinoïdes pour lesquels des mesures de restriction étaient pourtant prises depuis 2013 et dont l'utilisation est strictement interdite depuis 2018...

*Communiqué de presse, Luxembourg, 9 juillet 2020*

**En 2018, 3,4 % des retraités de 55 ans ou plus résidant en France (482 000 personnes) exercent une activité professionnelle tout en percevant une pension de retraite.** La part des personnes en situation de cumul emploi-retraite parmi les retraités de 62 à 64 ans diminue depuis 2015, alors qu'elle augmente parmi les autres tranches d'âge. Cette baisse pourrait être liée aux nouvelles règles du cumul emploi-retraite définies par la réforme de 2014, qui a pu conduire certains assurés à prolonger leur carrière dans le cadre de la surcote plutôt que du cumul.

*DREES Etudes et résultats Mai 2020 numéro 1146*

**Les ménages toujours plus nombreux et plus petits :** en moyenne 2,2 personnes en 2013, contre 2,4 en 1999. Plus d'un tiers sont constitués d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois ou plus. Les évolutions déjà relevées depuis 1970 continuent, liées au vieillissement et aux changements des modes de vie (plus de séparations, moins de familles nombreuses...).

Des ménages de plus en plus nombreux : + 4,2 millions depuis 1999, moitié parce que la population s'accroît, et moitié du fait de la réduction de la taille des ménages. Ce sont les seniors qui sont le plus souvent seul(e)s : en 2013, 1 homme sur 5, 1 femme sur 2, de 75 ans ou plus.

Le nombre de couples avec enfants est resté stable depuis 1999, tandis que le nombre de familles monoparentales a augmenté. Elles sont désormais plus d'une famille avec enfants sur cinq.

*Insee Première No 1663 Paru le : 28/08/2017*

**9.504 infractions liées à des actes de cruauté et des mauvais traitements envers les animaux** ont été enregistrées par la Gendarmerie Nationale en 2018. On estime que les faits réellement commis sont bien plus élevés puisqu'à elle seule, la SPA a dû mener plus de 14.500 enquêtes l'an dernier, soit 30 % de plus qu'en 2018.



Parmi ces actes de cruauté commis envers les animaux domestiques, aussi bien des « sévices graves », des « privations de nourriture, d'abreuvement ou de soins » qu'un « maintien dans un habitat ou un environnement pouvant être cause de souffrance ».

*consoGlobe 10 Juin 2020*

## EN UN SIÈCLE, LE PIC DES NAISSANCES S'EST DÉCALÉ DE L'HIVER À L'ÉTÉ

Des années 1850 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les naissances étaient les plus nombreuses entre février et avril. Pendant le baby boom, le pic annuel s'est décalé au printemps, et depuis les années 1990, au début de l'été, en Juillet particulièrement. Il s'est également atténué.

La répartition des naissances selon les jours de la semaine s'est aussi modifiée. De 1960 à 1990, leur médicalisation a permis qu'il y ait de moins en moins d'accouchements le week-end. Depuis 1997, la part des naissances le week-end repart à la hausse, même si les samedis et dimanches restent les jours où il naît le moins d'enfants.



## QUARTIER ARMÉNIEN DE VALENCE 19 SEPTEMBRE 2019 : DÉLÉGATION RHÔNE-ALPES

Située à 100 km la ville de Valence est facilement accessible depuis LYON.

Cette ville a un important passé arménien et c'est cette spécificité qu'un adhérent a souhaité nous faire connaître en axant la visite de la ville uniquement sur ce thème. Il nous a accueillis à la gare pour nous conduire au Centre du Patrimoine Arménien (CPA), où nous attendait un guide qui nous a conduits dans le quartier arménien en nous retraçant l'histoire de ce peuple et son installation dans la ville notamment devant le monument dédié au génocide de 1915.

Les premiers réfugiés arméniens, rescapés de ce génocide sont arrivés à Valence au début des années 1920 après avoir débarqué à Marseille, la France ayant grand besoin de main d'œuvre à la fin de la première guerre mondiale. Ils trouvent d'ailleurs du travail dans des entreprises locales jusqu'à ce qu'une loi de 1932 règlemente le quota d'étrangers à ne pas dépasser dans les entreprises. Ils deviennent alors artisans commerçants créant parfois leur propre entreprise.

La population arménienne considérée comme un groupement à part ayant tendance à vivre en dehors de la population locale et à conserver ses mœurs d'origine, s'entasse dans de modestes meublés ou sur leur lieu de travail dans un quartier baptisé Haïnots (petite Arménie). Toutefois la seconde guerre mondiale, au cours de laquelle ils paieront un lourd tribut notamment lors du débarquement des alliés en Provence le 15 août 1944, les obligera à se réfugier dans d'autres quartiers de la ville. Et si leur intégration n'a pas toujours été simple c'est grâce à un travail acharné, un sens aigu du négoce que les Arméniens ont acquis une situation commerciale de premier plan. Mais rapidement un quartier arménien se crée, celui que nous avons parcouru et où environ 7500 valentinois appartiennent à cette communauté faisant d'elle l'une des plus importantes de France ainsi que le montre certains noms de rues et de places, rue d'Arménie, place Missak Manouchian, (résistant fusillé par les Allemands à l'âge de 37 ans), square Charles Aznavour.

Sur le chemin du restaurant nous nous sommes arrêtés devant une maison où logea Napoléon mais surtout devant la Maison des fêtes, curiosité architecturale, classée monument historique en mai 1944, qui doit son nom aux nombreuses têtes sculptées qui ornent sa façade.

Déjeuner arménien comme il se devait chez « Sassoun », composé de nombreuses spécialités chaudes et froides et d'une pâtisserie orientale.

L'après midi était consacré à la visite guidée de l'exposition permanente du CPA, conçue comme un parcours présentant plus de 2000 documents d'archives décrivant le peuple arménien de ses origines à son exil suivant 7 séquences décrivant la notion de génocide, les phénomènes de l'exil et de l'intégration et les enjeux liés à la mémoire collective et à l'identité, à partir de films, dispositifs interactifs, témoignages sonores, cartes, photos...dont le documentaire « Mémoires blessées » avec témoignages et documents d'archives On découvre une famille arménienne arrivée à Valence après le génocide et interdite de retour dans l'empire ottoman, le long chemin de l'exil reconstitué grâce à des documents conservés par une famille arménienne.

C'est une visite passionnante mais éprouvante qui ouvre bien sûr la question des autres génocides à travers le monde, la migration des peuples et leur difficile intégration.

*Nicole Giabiconi*



## Quelques éléments historiques :

Il y a 2600 ans, sur la côte languedocienne, en milieu lagunaire, naissait la cité de Lattara, aujourd'hui Lattes, près de Montpellier. Site gaulois ou comptoir étrusque ?

Port important de la Méditerranée, installé dans l'ancien delta du Lez, Lattara fut un lieu de rencontre économique et culturel important pour les peuples qui vivaient autour du bassin occidental de la Méditerranée (Étrusques, Grecs depuis Marseille, Ibères, Romains...) et les populations celtiques locales.

Lattara a été fondée vers la fin du VI<sup>e</sup> av JC : construction d'une enceinte et de maisons en pierre et en brique. Les objets originaux et des graffitis en langue étrusque suggèrent l'hypothèse de courtiers venus d'Etrurie jouant un rôle dans la création et l'urbanisation rapide de l'agglomération.

Au V<sup>e</sup> s, les échanges dont témoigne le mobilier d'importation montrent que le port passe alors et pour une longue période sous le contrôle des Grecs de Marseille.

Aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles av JC, une première phase d'extension de l'habitat, de restructuration de la trame urbaine, avec notamment la création des principales artères de circulation et l'implantation d'un tissu plus dense. C'est, à partir du II<sup>e</sup> s av JC, une nouvelle période de croissance.

Le Haut Empire est une phase d'occupation intense. L'aire urbanisée s'étend au maximum, mais on relève l'absence actuelle de vestiges de monuments publics typiques des centres urbains méridionaux.

Après une parenthèse de plusieurs siècles, Lattes deviendra au Moyen Âge le port de Montpellier.



Traces visibles de l'habitat antique  
autour du Musée Henri Prades

Les restes de l'habitat antique encore visibles appartiennent pour la plupart à la période IV<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> av. JC. Le quartier est structuré à la fois par l'enceinte qui le borde à l'est et au sud, et par deux rues principales se rejoignant en angle droit. L'enceinte (du VI<sup>e</sup> av JC) comprend une porte au sud pour l'accès au port.

## Visite de l'Exposition : «L'aventure phocéenne. Grecs, Ibères et Gaulois en Méditerranée nord occidentale»

À travers près de 400 œuvres, l'exposition met en récit l'histoire de la rencontre entre Grecs, Ibères et Gaulois sur les territoires

allant de Nikaia (Nice) à Emporion (Empuries), au cours du 1<sup>er</sup> millénaire av.J.C.

Les Grecs Phocéens, originaires d'Ionie, ont marqué d'une empreinte durable l'espace de la Méditerranée nord-occidentale.

Phocée, en Ionie, fondée au IX<sup>e</sup> av JC par des Grecs venus d'Attique (Athènes) et de Phocide, se tourne vers l'Occident dès le VII<sup>e</sup> av JC et commerce avec les Etrusques, et l'Andalousie.

La prise de Phocée par les Perses en 545 av JC provoque le départ des Phocéens. Des colonies sont fondées : Massalia-Marseille, vers 600 av JC (on peut voir les traces du port grec au nord du Vieux Port), Emporion-Empurias (vers 580 av JC) et Alalia-Aléria (vers 565 avJC).



Les Phocéens apportent des objets, leurs coutumes, leur art, leur modèle culturel. La culture de la vigne s'installe dans la région de Marseille à la fin du VI<sup>e</sup> s av JC, Marseille qui passera sous la domination de Rome en 49 av JC.



Apollon et Artémise (440-430 avJC)

La visite de l'exposition terminée, nous sommes allés au restaurant à Palavas, où nous avons été chaleureusement accueillis et copieusement restaurés.

Pris dans le confinement peu après cette belle journée, nous n'avons pas pu réaliser nos autres projets. Nous espérons pouvoir nous retrouver à l'automne, si Corona le veut.

Max Pinoncely

8	1	5	2	4	7	6	3	9
3	7	1	5	6	2	4	8	4
2	4	8	9	4	2	1	5	3
7	9	7	8	1	2	9	6	7
3	5	4	3	9	4	5	8	7
6	1	2	9	4	3	4	5	6
2	7	8	3	6	4	8	9	7
9	3	6	7	8	1	2	3	4
8	4	2	9	1	5	6	7	3
5	6	7	8	9	1	3	2	4

Grille 2

6	5	7	1	8	4	2	9	3
3	4	8	2	9	7	5	1	6
2	9	1	3	5	6	4	8	7
5	6	4	9	1	2	3	7	8
9	7	2	8	4	3	6	5	1
8	1	3	6	7	5	9	2	4
1	3	6	7	2	9	8	4	5
7	2	5	4	6	8	1	3	9
4	8	9	5	3	1	7	6	2

Grille 1

Solution du sudoku de ce numéro

## Ils nous ont quittés



Monsieur Jean LEFEVRE  
Madame Christiane SAINT-HONORE

65000 TARBES  
34090 MONTPELLIER

*A tous leurs parents et amis nous présentons nos sincères et amicales condoléances*

## Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille niveau 1

4			5	3				
						1		9
1		6				8		
		3	6	7				
	7						5	
			9					8
	9	1						
			2					6
	5				4	2		

Grille niveau 2

		7	8		1	3		
4								6
	2	3		5		7	8	
	9						6	
6		8				4		5
	1						9	
	5	1	6	3		9	4	2
8			9					3
		6	7		2	5		

Solution dans ce numéro en page 11

Vous avez des remarques ou des propositions à formuler sur le contenu ou la forme de ce Bulletin.  
N'hésitez pas, envoyez les à [alain.chalochet@hotmail.fr](mailto:alain.chalochet@hotmail.fr)

### Le Bulletin de l'A.R.T.S.

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION  
DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P.  
Tél. : 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92  
E-mail : [arts@sante.gouv.fr](mailto:arts@sante.gouv.fr)

Directeur de la Publication : Gérard Gonzalez  
Responsable de la rédaction : Alain Chalochet

Prix de l'abonnement annuel - 2,30€

Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR

*Grains  
de Sagesse*

« Si l'on nous demandait le bienfait le plus précieux de la maison,  
nous dirions : la maison abrite la rêverie,  
la maison protège le rêveur,  
la maison nous permet de rêver en paix. »

*Gaston Bachelard,  
La Poétique de l'espace (1957)*

« C'est une triste chose de songer que la nature parle et  
que le genre humain n'écoute pas. »

*Victor Hugo (Carnets 1870)*